



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/AC.9/2002/10  
18 septembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Réunion du Groupe pluridisciplinaire d'experts  
de la sécurité dans les tunnels ferroviaires  
(Deuxième session, 25-26 novembre 2002,  
point 2 de l'ordre du jour)

**QUESTIONNAIRE SUR LA SÉCURITÉ DANS LES  
TUNNELS FERROVIAIRES**

Communication du Gouvernement espagnol

**RÉGLEMENTATION ET DONNÉES GÉNÉRALES CONCERNANT  
LA SÉCURITÉ DANS LES TUNNELS FERROVIAIRES**

**Question 1**

**Existe-t-il dans votre pays des dispositions législatives et réglementaires et des recommandations concernant la sécurité dans les tunnels ferroviaires (configuration, infrastructure, matériel, signalisation, exploitation, trafic, niveau d'études et formation des conducteurs de train, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez fournir des renseignements détaillés et toute la documentation pertinente.**

Règlement du 19 novembre 1998 concernant les tunnels routiers et ferroviaires:  
«Instruction relative à la conception, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages souterrains pour les transports terrestres (IOS 98)». Le texte du Règlement, en espagnol seulement, peut être consulté au secrétariat.

**Question 2**

**Considérez-vous que les textes susvisés sont suffisants? Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.**

Non, le Règlement susvisé ne constitue qu'un document de base.

**Question 3**

**L'autorité compétente de votre pays envisage-t-elle de modifier les textes susvisés? Dans l'affirmative, veuillez fournir des renseignements détaillés et le texte des projets en cours.**

Oui, un groupe d'experts du Ministère des travaux publics prépare actuellement un nouveau texte.

**Question 4**

**Une méthode particulière d'évaluation et de gestion des risques est-elle appliquée dans votre pays?**

Oui, la méthode utilisée repose sur une analyse qualitative des risques.

**Question 5**

**Votre pays classe-t-il les tunnels ferroviaires en fonction du risque d'accident qui y est associé ou envisage-t-il de le faire à l'avenir? Dans l'affirmative, veuillez fournir des renseignements détaillés et la documentation pertinente.**

Oui, la classification des tunnels comprend trois niveaux:

Niveau III: Tunnels ne nécessitant pas d'équipement particulier.

Niveau II: Tunnels nécessitant certains équipements.

Niveau I: Tunnels auxquels s'appliquent des dispositions particulières.

**Question 6**

**Veuillez communiquer tous renseignements et statistiques existants sur les incendies, accidents ou pannes survenus dans les tunnels ferroviaires de votre pays.**

**ACCIDENTS DANS DES TUNNELS****Renfe (Chemins de fer espagnols)**

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	TOTAL
<b>NOMBRE D'ACCIDENTS</b>	1	1	1	0	0	2	0	3	0	0	0	2	0	1	0	0	11
<b>AVEC INCENDIE</b>	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	7
<b>AYANT FAIT DES BLESSÉS</b>	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
<b>AYANT FAIT DES MORTS</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0